

**VILLE DE COURRIERES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre le 19 février** le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 12 février 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

**Etaient présents** : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, D.IANONNE, P.COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, O.VERGNAUD, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, LAMBERT, E. LE TORIELLEC, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, P.ROUSSEAU, J.M LHERNOULD.

**Etaient absents excusés et avaient donné procuration** : M.OULD RABAH, M. PRODEO, G.PAILLART.

**Etait absente excusée** : C. LESAGE.

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33  
**D.JARRY** a été désignée secrétaire de séance.

**L'éducation de nos enfants et de nos jeunes doit être LA priorité (24/10)****Motion de l'ensemble du conseil municipal,  
Conseil municipal de Courrières du 19 Février 2024**

Mardi 5 décembre 2023, Gabriel Attal, Ministre de l'Education Nationale a annoncé un énième plan pour améliorer le niveau des élèves :

- Groupe de niveaux, classes dédoublées,
- Retour du redoublement avec dernier mot pour les professeurs,
- Soutien scolaire,
- Création d'une épreuve anticipée du bac en mathématiques....

**La liste est longue.**

**Certaines intentions sont louables.**

L'urgence est revendiquée par le ministre lui-même, force est de constater que les indicateurs virent au rouge, voire au rouge vif :

- Evaluations de 4<sup>ème</sup> catastrophique,
- Récente étude Pisa sur les mathématiques qui constate une nouvelle baisse du niveau des élèves français,
- Baisse de niveau généralisée constatée par les professeurs et les employeurs.

La réponse du ministre est simple, il souhaite créer « un choc des savoirs » pour, dit-il, élever le niveau de tous les élèves en primaire, au collège et au lycée.

Selon le ministre, la seule mesure de création de groupes de 15 élèves au collège, nécessitera la création de plusieurs milliers de postes d'enseignants.

Le ministre et donc le ministère de l'Education Nationale, reconnaît enfin qu'enseigner avec des effectifs réduits d'élèves produit du résultat, nous ne pouvons qu'être en accord avec ce constat.

**Pourtant quelle est la réalité de la rentrée 2024 organisée par le Ministre ?**

#### Dans les écoles :

Malgré une légère contraction démographique qui aurait permis, à moyen constant, de constituer un vivier de remplaçants suffisant, **c'est la douche froide !**

Alors que l'année dernière en moyenne chaque jour :

**Dans le Pas-de-Calais, 92 Classes étaient sans enseignant**

**Dans le Nord, 200 Classes étaient sans enseignant.**

**Réponse du Gouvernement dans les écoles pour le Nord et le Pas-de-Calais : 219 Postes supprimés à la rentrée 2024 !**

#### Dans les collèges et les lycées :

**Des groupes de niveau non financés** dans les collèges qui vont se traduire par des effectifs plus élevés pour les élèves considérés comme moyens ou bons.

**Des réductions d'heures d'enseignement** dans les collèges, les lycées généraux et technologiques qui se traduisent par des effectifs pléthoriques dans les classes et par la disparition des dédoublements.

**Aucune information** sur la réforme du lycée professionnel qui apparaît comme une délégation au privé de l'enseignement professionnel.

**Et encore un poste supprimé au collège Debussy de Courrières qui s'ajoute aux suppressions de classes déjà constatées en 2022 et 2023.**

**Et encore des moyens en moins pour les lycées de secteur des jeunes courriérois :**

**-117 heures au Lycée Pasteur d'Hénin-Beaumont, soit 4 postes supprimés**

**Une cinquantaine d'heures en moins au lycée Darchicourt et des postes menacés.**

**Réponse du Gouvernement pour les collèges et les lycées dans le Nord et le Pas-de-Calais : 104 Postes supprimés à la rentrée 2024 !**

**Depuis 2018, la région Nord-Pas-de-Calais a perdu 1204 emplois d'enseignant en collège et en lycée, soit 11% des suppressions nationales !**

**Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, près de 10 000 postes d'enseignants supprimés !**

Dans notre région, le Nord-Pas-de-Calais, ces dernières années, il est constaté dans les écoles, une petite baisse moyenne d'élèves par classe mais au collège et au lycée, les effectifs explosent.

Pour preuve, un nombre croissant de classes de 30 élèves au collège et des classes surchargées à 35 voire 36 élèves en lycée général et technologique, ce qui génère une dégradation des conditions d'apprentissage dénoncée par les équipes enseignantes, complètement décontenancées par les suppressions de postes qui s'additionnent d'année en année.

**Considérant** que les évaluations de 4<sup>ème</sup>, communiquées en Novembre 2023 classent malheureusement l'académie de Lille en dernière position en français et en 24<sup>ème</sup> position sur 33 pour les mathématiques devant Amiens, Créteil et les DOM-TOM,

**Considérant** que l'éducation de nos enfants et de nos jeunes est **LA Priorité**,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Demande** au Gouvernement de Gabriel Attal de renoncer aux suppressions de postes prévues dans le Pas-de-Calais et le Nord.

**Demande** au Gouvernement de Gabriel Attal de rétablir le nombre d'équivalents temps plein d'assistants d'éducation passé de 63 620 pour l'année scolaire 2020-2021 à 60 385 et en 2021 2022, 79 équivalents temps plein étant encore supprimés au budget 2024-2025 !

**Demande** au Gouvernement de Gabriel Attal de former et de recruter un nombre suffisant d'Assistants de Vie Scolaire et de créer un véritable statut pour ces personnels indispensables pour une prise en charge correcte des élèves qui ont besoin d'un accompagnement ou en situation de handicap.

**Demande** au Ministre de l'éducation nationale de doter l'académie de Lille, des moyens humains nécessaires pour que les écoles, les collèges et les lycées ne comptent pas plus de 25 élèves par classe afin de permettre à la Communauté éducative et aux enseignants de dispenser l'instruction que nos enfants et nos jeunes méritent.

**Demande** également à Monsieur Xavier Bertrand, Président de la région des Hauts de France, de maintenir le niveau des dotations de fonctionnement versées aux lycées pour leur permettre d'assurer le choc inflationniste et ainsi assurer la qualité des prestations notamment pour la restauration scolaire et aussi garantir les activités pédagogiques menacées.

**Demande** également à Monsieur Xavier Bertrand, Président de la région des Hauts-de-France, de renoncer à son projet de suppression de postes d'agents territoriaux dans les lycées du Pas-de-Calais et du Nord.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Christophe PILCH.

**Voies et délais de recours**

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

